

## RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères conditionnées dans des sacs-poubelles munis de vignette/s-déchets communale/s sont récoltées par KEVAG AG selon le plan de ramassage publié ci-contre.

Les **couches-culottes jetables sont ramassées gratuitement** dans des sacs transparents, en même temps que les ordures ménagères.

## RAMASSAGE DES DECHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants sont à déposer au bord de la voie publique, **au plus tôt la veille du ramassage et au plus tard le jour du ramassage à 7.00 heures.**

Les déchets encombrants sont de gros déchets combustibles n'entrant pas dans un sac-poubelle de 110 litres ainsi que les objets métalliques, les vélos, les poussettes, les appareils électriques **SAUF** les déchets récupérés à la déchetterie, les déchets industriels, organiques, toxiques, inertes et de chantier, vitrerie, pneus et batteries, etc.

Les sacs-poubelles, le papier, le carton, le sagex et les emballages opaques fermés **ne sont pas** ramassés avec les déchets encombrants.

Tous les déchets collectés sont livrés à une entreprise spécialisée qui sépare les déchets combustibles, acheminés à la SAIDDEF, et les déchets valorisables, remis pour leur recyclage.

## VIGNETTE/S-DECHETS

Les sacs-poubelles doivent **obligatoirement** être munis de vignette/s-déchets :

- ½ vignette-déchets pour un sac-poubelle de 17 litres
- 1 vignette-déchets pour un sac-poubelle de 35 litres
- 2 vignettes-déchets pour un sac-poubelle de 60 litres
- 3 vignettes-déchets pour un sac-poubelle de 110 litres

Les vignettes-déchets de l'année en cours sont utilisables maximum jusqu'au dernier ramassage du mois de janvier de l'année suivante.